

claire, j'aimerais donner lecture d'un très bref alinéa.

On a dit que, si le ministère des Postes a pris cette décision, c'était parce que certains maîtres de postes vendaient des "blocs portant des numéros de planche" aux fournisseurs de timbres ou aux collectionneurs à un prix supérieur à la valeur nominale.

Le ministre des Postes nous dirait-il si telle est bien l'attitude de son ministère à ce propos?

L'hon. W. M. Hamilton (ministre des Postes): Je remercie le député de m'avoir fait parvenir cette coupure de journal. La Chambre se rappelle qu'il a été question ici, il y a une dizaine de jours, de l'émission de timbres en cause. J'ai alors signalé que les mesures relatives à cette émission avaient été prises par le gouvernement précédent. En outre, je puis dire que je ne vois pas encore tout à fait pourquoi le gouvernement a décidé de supprimer les blocs portant des numéros de planche. Toutefois, en discutant la question avec mes fonctionnaires, j'ai constaté que, même si l'on ne peut directement accuser personne d'avoir vendu ces blocs portant des numéros de planche aux fournisseurs ou aux collectionneurs de timbres à un prix supérieur à la valeur nominale, le ministère est au courant de bien des cas où les bureaux de poste ont éprouvé des difficultés de la part de collectionneurs qui essayent d'obtenir ces blocs portant des numéros de planche au guichet.

Je devrais peut-être ajouter que les directives du ministère ne permettent pas au commis d'un guichet d'enlever un bloc spécial portant un numéro de planche, si ce n'est celui de la première feuille de dessus. Cependant, des collectionneurs s'adressaient aux commis et les pressaient de le faire. Ils engageaient de longues discussions avec eux et très souvent les gens qui se trouvaient là pour acheter des timbres se trouvaient retardés et ennuyés par de tels procédés. Fondamentalement, la ligne de conduite du ministère, en ce qui concerne les émissions de timbres spéciaux, a changé quelque peu, ce qui a amené la suppression des blocs de timbres portant un numéro de planche.

L'hon. M. Marler: Je me demande si le ministre des Postes se rend compte, non seulement que cet ancien procédé est très populaire auprès des collectionneurs, mais qu'il se pratique dans tous les autres pays et que la suppression de ces blocs numérotés causerait une baisse sensible des recettes de sa section de philatélie?

L'hon. M. Hamilton (Notre-Dame-de-Grâce): J'ai toujours eu beaucoup de respect pour l'honorable député de St-Antoine-Westmount en tant que philatéliste averti. Il a une

grande réputation dans ce domaine et il a écrit des livres sur le sujet. Aussi, suis-je surpris qu'il croit universelle la pratique d'inclure des numéros de bloc; de fait, s'il poursuit ses recherches dans ce domaine, il constatera que la pratique n'est pas universelle et que certains pays ont aboli les numéros de bloc. Je répète que pareille erreur de sa part m'étonne.

Je regrette, comme aussi tous les fonctionnaires de mon ministère, que nous ne puissions maintenir cette pratique, car elle présentait un très vif intérêt pour un petit groupe de collectionneurs. Je tiens à informer la Chambre que je suis très reconnaissant envers d'autres collectionneurs importants du Canada et les représentants de certains organismes qui se sont donné la peine de communiquer avec le ministère pour féliciter les fonctionnaires de la mesure prise.

M. G. K. Fraser (Peterborough): La question des timbres ayant été soulevée aujourd'hui, j'aimerais poser une question au ministre des Postes. Peut-il dire quand le ministère a commencé à utiliser les chiffres romains au lieu d'une abréviation pour indiquer le mois de l'année, lorsqu'il s'agit d'oblitérer les timbres. Il utilise, par exemple, "X-II" pour les oblitérations. Je n'ai pas donné avis de ma question au ministre des Postes.

L'hon. M. Hamilton (Notre-Dame-de-Grâce): L'honorable député ne m'a pas donné avis de sa question, mais je serai heureux de lui fournir le plus tôt possible ce renseignement intéressant et extrêmement important.

LE DROIT PÉNAL

LA PEINE CAPITALE ET PUNITIONS CORPORELLES —REQUÊTE CONCERNANT L'EXAMEN DU RAPPORT DU COMITÉ MIXTE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Harold E. Winch (Vancouver-Est): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre de la Justice. Je regrette de ne pas lui en avoir donné préavis, mais je ne doute pas qu'il saura la réponse. Vu que la Chambre n'a pas encore étudié le rapport du comité mixte du Sénat et de la Chambre pour l'étude de la peine capitale, le ministre de la Justice, dont relève le service des rémissions qui fait rapport des cas de peine capitale au solliciteur général, a-t-il étudié la possibilité de recommander la commutation des peines de mort existantes? Peut-il faire savoir à la Chambre quand il lui donnera l'occasion d'examiner le rapport du comité mixte et toute la question de la peine capitale?